

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

## DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

## ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

## INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
 S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

### AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Ouverture de l'École de Dessin de la Principauté.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Attribution d'une mention honorable pour acte de courage.  
 Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

### VARIÉTÉS :

La Station Romaine de Lumone au Cap Martin.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### Enseignement du Dessin

Ouverture des cours, le lundi 4 octobre, à 7 h. et demie du soir.

1<sup>o</sup> Cours de Dessin d'Imitation (Professeur, M. Colombo), les lundi, mercredi, vendredi, de 7 h. et demie à 9 h. et demie du soir, à Monaco, Ecole de Dessin ;

2<sup>o</sup> Cours d'Art Décoratif (Professeur, M. Gaillard), les mardi, jeudi, samedi, de 7 h. et demie à 9 h. et demie du soir, à Monaco, École de Dessin ;

3<sup>o</sup> Cours de Construction du Bâtiment (Professeur, M. Lauro), les lundi, mercredi, vendredi, de 7 h. et demie à 9 h. et demie du soir, à Monte-Carlo, École Saint-Charles.

La première semaine est consacrée à l'inscription. Chaque élève devra être présenté par un membre de sa famille.

## ECHOS & NOUVELLES

Une mention honorable a été décernée par S. A. S. le Prince à M. Henri Rapaire, chauffeur d'automobile à la Société des Bains de Mer, pour acte de courage.

Le 15 juillet dernier, vers 11 heures du matin, M. Henri Rapaire s'est résolument jeté à la mer pour porter secours à deux personnes qui sans son intervention se seraient infailliblement noyées.

Dans ses audiences des 10 et 16 septembre 1920, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

P. L., industriel, né le 11 avril 1878, à Rome (Italie), demeurant à Milan. — Infraction à la législation sur les automobiles : 25 francs d'amende.

R. E.-A., chanteur ambulancier, né le 9 février 1867, à Tours (Indre-et-Loire), demeurant à Nice. — Infraction à arrêté d'expulsion : six jours de prison et 16 francs d'amende.

## VARIÉTÉS

### La Station Romaine de Lumone au Cap Martin.

Récemment, une fête a été organisée au Cap Martin, à l'occasion de l'inauguration de la première pierre du nouvel Hôtel-de-Ville que l'on désire placer au centre de tous les quartiers qui se sont développés sur le territoire de l'ancienne Roquebrune : Carnolès, Cap Martin, Cabbé, Saint-Roman. La nouvelle Mairie s'élèvera ainsi au point où les Romains avaient établi la station de *Lumone*, sur la voie reliant l'Italie à la Gaule. Au cours de la fête inaugurale on nous a demandé quelques indications concernant cette station ; nous en publions le résumé :

Aux époques primitives, c'est surtout par la partie du littoral où nous sommes que s'effectuaient les communications entre l'Italie et la Gaule. La traversée de la chaîne alpine était alors plus ardue qu'elle ne peut l'être maintenant. On sait que le temps diminue les montagnes, atténue les arêtes et les pics, adoucit les cols. Les plus anciens monts, comme ceux de Bretagne et d'Auvergne, ont baissé de niveau sous l'action des agents atmosphériques. Les Pyrénées et les Alpes, qui sont les cadets du système orographique, conservent encore des sommets imposants. Mais le vieux monde les a vus plus élevés, plus âpres que de nos jours. Il est logique de penser qu'en raison des difficultés que présentaient alors les hauts passages des Alpes, les peuples de la préhistoire et de la protohistoire préféraient contourner la chaîne par son extrémité maritime qui est marquée par les talus du mont Agel ; cette partie de notre littoral fut donc, pour nos lointains ancêtres, la grande voie de communication entre les deux versants alpins.

C'est ici que l'Hercule phénicien traça la première voie non seulement de notre région mais aussi de l'occident européen. Elle partait du port de Monaco pour pénétrer dans les Alpes et fut ensuite étendue en bordure du littoral. Pour cette raison, Jean Raynaud a dit que Monaco est la porte par où la civilisation est entrée en Gaule. Les Romains adaptèrent la voie héralcienne en la reliant à la grande voie poursuivie depuis Rome jusqu'à la Roya et ils soudèrent par ce moyen la Gaule à l'Italie.

A quelle époque les Romains entreprirent-ils de lui donner les caractéristiques de largeur et de solidité qui marquaient leurs œuvres ?

L'histoire va nous répondre.

Les Romains, appelés par les Phocéens de Marseille, traversèrent les Alpes, la première fois, en l'année 154 avant Jésus-Christ. Mais ils ne s'établirent chez nous que trente et un ans plus tard, en 123, lorsque Sextius fonda à Aix le siège de la première province transalpine. Jusqu'en l'an 90 avant Jésus-Christ ils furent obligés d'entreprendre de ce côté de fréquentes

expéditions pour réprimer les révoltes toujours renaissantes. Pour donner passage à leurs armées ils établirent alors la voie qui pénétrait dans la nouvelle province.

Puis, Jules-César entreprit la conquête de la Gaule, dont il eut le gouvernement pendant dix ans, à partir de l'an 58 av. J.-C. La série de campagnes qui en résulta nécessita un incessant mouvement de légions entre l'Italie et la Gaule. Bien que César ait plusieurs fois traversé les grandes Alpes, la voie longeant notre littoral continua à être la plus active.

Une autre raison obligeait les Romains, non seulement à bien l'entretenir, mais encore à maintenir sur son parcours des postes de protection.

Pendant plus d'un siècle, dans toute la période qui s'étend depuis l'établissement de la Province romaine, en l'an 123, jusqu'à la fin de l'ère ancienne, sous l'empereur Auguste, les Romains ne tentèrent pas de pénétrer dans les Alpes pour les réduire sous leur dépendance. Ils prétendaient alors dédaigner la conquête de ce pays pauvre. En réalité, c'est parce que la raideur des monts assurait un asile à peu près inviolable aux peuples qui les occupaient. Pendant cette durée de plus d'un siècle, ils se contentèrent de posséder une étroite bande littorale où passait leur voie, depuis la Roya, où finissait la région des *Intemelliens*, déjà romanisés, et le Var, où commençait la Province romaine.

C'est alors que dans cette sorte d'arrière-pensée furent établies les stations indiquées par l'itinéraire d'Antonin, qu'il convient de rappeler ici. De *Albintimilio* à *Lumone*, l'itinéraire marque 10 milles ; de *Lumone* à *Alpe Summa* (La Turbie), 6 milles ; de ce point à *Cemenelo*, 9 milles ; de Cimiez au Var, 6 milles. On pouvait éprouver un peu d'incertitude du fait que la distance entre Vintimille et le Cap Martin est bien moindre que celle que marque l'itinéraire entre *Albintimilio* et *Lumone*. Mais l'historien Gerolamo Rossi a découvert les vestiges de l'*Albintimilio* romaine dans la plaine, vers la Nervia, à l'est de la ville actuelle, celle-ci ayant été portée sur son monticule aux temps du moyen-âge.

La certitude du tracé de la voie, d'après laquelle on peut déterminer l'emplacement de *Lumone*, ressort du relevé des milliaires qui la jalonnaient. Quelques-uns restent sur place ; d'autres, en assez grand nombre pour créer la conviction, ont été apportés dans des dépôts publics ou ont été identifiés par les épigraphistes.

A Vintimille, dans l'ancienne église de Saint-Michel, est conservé le milliaire 590, qui est en double. Le 589, qui marquait la distance depuis Rome jusqu'à l'antique *Albintimilio*, a disparu avec les bâtiments de cette ville.

Le milliaire 601 a été trouvé au quartier de la *Veille* et transporté à Monaco.

Le 602, qui existait au quartier Bestagno, a été indiqué par l'historien Carlone.

Le 603 a été maintenu au quartier Languissa, juste à la limite des territoires de Beausoleil et de La Turbie.

Le 604 était à l'entrée de La Turbie. Sa base reste enfoncée au bord du vieux chemin, près du pont du chemin de fer à crémaillère. Sa partie inscrite a été apportée à la Bibliothèque Municipale de Nice.

Ajoutons qu'au delà de La Turbie, le 605 reste au bord de l'antique route, au-dessus de Laghet. Le 606 a été apporté à la Bibliothèque Municipale de Nice; le 607 conserve sa place primitive dans un quartier qui en a été baptisé *Peiralunga*. Enfin, le 608, qui se trouvait près de la Trinité-Victor où il a été noté par M. le comte de Cessole, a disparu depuis.

La station de *Lumone* se trouvait entre les milliaires 598 et 599 et celle de *Alpe Summa* entre ceux qui portaient la numérotation 604 et 605. L'itinéraire impérial n'indiquant pas de fractions dans les mesures, a marqué 10 milles pour le premier cas et 6 milles pour le second.

Que l'on nous permette quelques réflexions au sujet du nom donné à la station qui nous occupe. On pourrait adopter l'étymologie qui le tire du limon, *citrus limonium*, produit en profusion par ce sol. Le savant naturaliste niçois, J.-B. Risso, a établi que les limonniers, comme toute la famille des orangers, viennent de l'Extrême-Orient. Ils furent connus par les Grecs au temps des expéditions d'Alexandre; vers les derniers siècles de la République romaine, ils étaient encore fort rares en Italie. Leur abondance dans notre région atteste une importation très ancienne et nous pouvons l'attribuer aux Phéniciens. Les Romains, surpris de voir tant de beaux fruits d'or dans nos campagnes, en auraient dégagé la caractéristique et le nom de la station. Un autre exemple, tout près, est le nom d'*Olivula* donné à Villefranche. Une vieille légende ne dit-elle pas qu'Adam et Eve, après la faute, interrompirent leur fuite en arrivant à la plage où s'est édifié Menton, parce que les champs remplis d'orangers leur donnèrent l'illusion du paradis terrestre.

L'itinéraire d'Antonin ajoute après *Alpe Summa* cette indication : *Huc usque Italia, hinc Gallia*. Jusqu'ici c'est l'Italie, après vient la Gaule. Nous pensons cependant que la frontière n'était pas à La Turbie même; elle devait se trouver en avant de cette station, marquée par la terminaison de la ligne de faite des Alpes, c'est-à-dire la ligne de partage des eaux qui délimite les versants; ce que les Italiens appellent *spartiacque*. Or, les Alpes dites Maritimes commencent au Mont Viso et, au point où elles s'infléchissent vers l'Est pour diminuer graduellement jusqu'à se transformer en Apennins, projettent vers le Sud, ou vers la mer, une ligne de contreforts dont le dernier est le mont Agel. Ce mont, qui domine notre pays, mérite une attention particulière; il est en effet le seul qui s'élève à 1.140 mètres en talus presque direct sur la mer. La ligne de faite des Alpes, dès qu'elle a atteint ce sommet, penche rapidement par le Mont Gros et Ricard jusqu'au promontoire de la Veille, lequel, si petit qu'il soit, est le terminus des Alpes Maritimes. Cette saillie

que nous voyons devant nous, marquait la frontière des nations. Là, on pouvait d'autant mieux commander le passage d'un pays à l'autre que le relief présentait une raideur d'aspérités dont nous ne pouvons plus nous rendre compte, maintenant que les entreprises de carrières de pierre et d'autres travaux modernes y ont pratiqué des brèches et formé comme une série de paliers. Hercule le premier, les Romains après lui, l'avaient entamé en un seul point pour livrer passage à leur voie militaire, qui était ainsi facile à défendre, à surveiller. Ce quartier a conservé le nom de *Vigilia*. Des oppida la protégeaient des deux côtés, et il n'y a pas longtemps que l'extension des constructions a fait disparaître les antiques fortifications de Saint-Roman, ou quartier des Romains. Le saint patron de ce quartier est représenté par un légionnaire dans la chapelle qui lui est dédiée à la Cathédrale de Monaco.

La station de *Lumone* se trouvait donc à l'extrémité de la Cisalpine; c'était la dernière station de l'Italie. De l'autre côté, la station d'*Alpe Summa*, ainsi nommée parce qu'elle marquait le point le plus élevé de la voie, laquelle descendait ensuite par le vallon de Laghet pour aller aboutir à la métropole de Cimiez. *Alpe Summa* ou La Turbie se trouvait au seuil de la Transalpine et c'était la première station de la Gaule.

En raison de leur situation à la frontière de deux grandes nations, sur une ligne essentielle d'étapes, les deux stations avaient une importance particulière.

Concernant La Turbie, la valeur que lui attribuaient les Romains est attestée par le Trophée des victoires alpines que l'empereur Auguste y fit ériger en l'an 13 av. J.-C. En d'autres circonstances, nous aurons à expliquer l'intérêt qui s'attache à cette localité, intérêt que vient d'affirmer M. le Ministre des Beaux-Arts en attribuant de nouveaux crédits pour la reconstitution du monument qui la domine, monument unique, seul spécimen de Trophée qui subsiste dans toute l'étendue de l'ancien empire romain; — intérêt qu'ont voulu affirmer également le Touring Club de France et la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur en acceptant de prendre sous leurs auspices, à la demande de M. Dominique Durandy, conseiller général, grand protecteur du tourisme dans nos contrées, le placement d'une série d'inscriptions devant signaler les multiples éléments d'archéologie et d'histoire dont est dépositaire La Turbie.

Maintenant, il s'agit de rechercher les motifs de l'importance donnée par les Romains à leur station de *Lumone* au Cap Martin.

A cause de sa situation à la frontière, elle devait réunir tous les établissements constituant les *mansiones* et les *mutationes*, qui étaient les deux formes des stations; — les *mansiones*, points d'étapes pour les troupes, comportaient aussi des bâtiments où les voyageurs trouvaient à se loger, à se nourrir et pouvaient faire reposer et rafraîchir leurs chevaux; les *mutationes* exigeaient un personnel plus nombreux et une installation plus vaste; c'étaient des établissements de postes avec des relais de chevaux ménagés pour le service de l'Etat et la commodité des voyageurs. Dans son *Dictionnaire des Antiquités Romaines*, Richi dit que le maître de postes de la plus petite *mutatio* était forcé d'entretenir vingt chevaux au moins; celui d'une

*mutatio* de première classe ne pouvait pas en nourrir moins de quarante.

Les stations principales, et notamment celles de la frontière, comme *Lumone*, furent certainement renforcées en personnel et en matériel à partir de l'an 30 av. J.-C., lorsque Auguste devint seul maître de l'Empire. Une de ses grandes entreprises consista à développer et à améliorer le réseau routier: il répara les anciennes voies, en construisit de nouvelles; et régularisa le service des postes. Dès lors, les armées pouvaient se porter rapidement d'un point à un autre; les échanges commerciaux furent plus faciles et les voyageurs profitèrent de plus de vitesse et de commodité. *Lumone* dut en éprouver un accroissement d'activité.

Tout un personnel subsistait donc ici pour assurer les besoins de l'armée, pour hospitaliser les voyageurs et pour régler le mouvement commercial. Les établissements nécessaires à l'installation de tous ces services ont dû s'étendre depuis le Cap Martin jusqu'à la plage bordant le golfe que les anciens appelèrent *Sinus Pacis*, où s'est développée la belle et élégante ville de Menton.

A propos du nom de cette ville, on a cherché à l'expliquer par des étymologies qui ne sont que curieuses, telle que celle qui le contracte de: *In memoria Othonis*, pour rappeler la victoire des troupes d'Othon sur celles de Vitellius en l'an 70 de J.-C. Rien ne prouve que ce combat se soit produit là. M. A.-L. Sardou, père de l'académicien auteur dramatique, a écrit une savante dissertation pour le situer dans la plaine de la Brague, entre Antibes et Cagnes. Des trouvailles faites à Carras, banlieue ouest de Nice, permettraient de soutenir qu'il eut pour théâtre la plage entre le Magnan et le Var. La seule certitude que nous avons, c'est que ce combat s'est produit entre Menton et Antibes. Ce sujet conserve donc matière à discussions. Pour en revenir à l'étymologie, en admettant que la station de *Lumone*, en raison de son importance, se fût étendue jusqu'à l'emplacement actuel de Menton, on pourrait chercher l'origine du nom de cette ville dans la fusion de termes provenant de *mansiones* et de *mutationes*. Quelle qu'elle soit, cette étymologie vaut mieux que celles qui ont été commises à cet égard.

M. Silvio de Monléon, le distingué premier adjoint de Roquebrune-Cap Martin, nous a dit que d'après M. le chevalier Ardoino, une colonie de pêcheurs, dont il avait constaté les traces, existait sur l'emplacement de l'antique *Lumone*. Feu le chevalier Ardoino était un savant mentonnais des plus estimables et il avait pu étudier le Cap Martin à une époque où se conservait à peu près intacte sa magnifique parure d'oliviers et de pins. Mais les traces dont il a parlé ont disparu et aucun texte n'appuie son assertion. Nous avons cité l'itinéraire terrestre d'Antonin parce qu'il situe réellement au Cap Martin la station de *Lumone*. L'itinéraire maritime rédigé par les ordres du même empereur Antonin-le-Pieux n'indique aucun point de relâche depuis le port de Vintimille jusqu'à celui de Monaco entre lesquels il note une distance de 16 milles: *Ab Albintimilio Hercle Monico portus M. P. XVI*. Cependant, après Monaco, il mentionne des points rapprochés: de Monaco à *Avisio* (Eze); d'*Avisio* à *Anao* (Beaulieu); d'*Anao* à *Olivula* (Villefranche); d'*Olivula* à Nice. L'itinéraire ajoute la qualification de port après tous ces noms, sauf pour Nice, qu'il qualifie de plage.

*Lumone* n'y est point mentionné parce qu'il ne se trouvait point en bordure de la mer.

Quoi qu'il en soit, l'indication du chevalier Ardoino mérite d'être versée au dossier de *Lumone*.

\* \*

Autour des bâtiments divers nécessaires au bon fonctionnement de tous les services de la station, soit ceux qui concernaient la poste d'Etat, comme ceux qui concernaient l'armée, augmentés des hôtelleries pour les voyageurs, des écuries pour les chevaux, des abris pour les chars, des logements pour le personnel employé, toute une population vivait. Il y avait d'abord les autochtones. Nous savons qu'un village d'Alpins nommé *Agelbol* (le suffixe *bol* étant une modification du mot *polis* [ville] apporté par les Phocéens sur notre littoral) existait sur le versant occidental du Mont Gros. Un autre village occupait le même emplacement que la Roquebrune actuelle et ce sont ses habitants qui ont conservé le souvenir légendaire d'une perturbation géologique atténuée par un *ginest*. En outre, une colonie de citoyens romains s'était établie dans les plus beaux sites du pays. L'épigraphie peut nous en donner la preuve.

Il y a quelques années, existait dans le vieux château de Roquebrune une inscription funéraire aujourd'hui apportée au Musée Anthropologique de Monaco. Cette inscription, que les épigraphistes ont classée parmi les inscriptions municipales, avait orné un monument érigé à la mémoire de Manius Avelius Paternus, de la tribu Falerna, qui avait vécu 19 ans, 10 mois et 19 jours, lequel, si jeune, était décurion, c'est-à-dire chef d'une division civile. — On a trouvé à Carnolès une autre inscription funéraire provenant d'un monument dédié par Publius Metilius Tertullinus à son père; on a rapproché celle-ci d'une autre inscription reproduite par Muratori où il est question d'un P. Metilius Tertullinus, questeur à Albenga et patron du peuple.

C'était aussi un tombeau, ce monument vénérable, deux fois millénaire, heureusement mis à l'abri dans le jardin clos d'une villa qui a pris le nom de *Lumone*, villa sise tout auprès de l'emplacement marqué pour l'érection de la nouvelle Mairie. Combien nous devons regretter la perte de l'inscription qui nous aurait fait connaître la grande famille ou l'éminent personnage pour qui fut édifié ce superbe mausolée. M. Alfred de Longpérier, qui a écrit, vers 1860, un des premiers guides de la région de Menton, a étudié ce monument à une époque où les dégradations étant moindres on pouvait mieux en reconstituer la forme primitive. Son opinion est d'autant plus autorisée qu'il l'a soumise au contrôle de son frère, M. de Longpérier, membre de l'Institut et conservateur des Musées impériaux. On pouvait alors discerner sur les voûtes des trois arcades des traces de fresques. La façade montre des carrés de pierres alternativement noires et blanches, disposées en damier. C'est l'*opus reticulatum*, ou appareil réticulé. M. de Longpérier dit qu'au-dessus du bandeau saillant couronnant les arcades on distinguait la place qu'avait occupée l'inscription, déjà disparue de son temps.

Nous pouvons tirer de ce monument une indication chronologique. La construction en appareil réticulé fut fort en vogue à Rome à la fin de la République et au commencement de l'Empire. L'édification du mausolée dont il reste

encore des vestiges intéressants, a dû donc avoir lieu dans un intervalle de temps coïncidant avec la période que nous avons assignée à la plus grande activité de la voie romaine et par conséquent à la plus grande prospérité de la station de *Lumone*.

Les éléments que nous avons groupés permettent d'inférer non seulement que la station proprement dite fut animée et florissante, mais qu'autour de son mouvement militaire et administratif, vivait une colonie romaine comprenant des patriciens, des magistrats, des riches familles qui venaient déjà jouir du climat privilégié de ce pays.

\* \*

Puissé-je espérer que l'on ne jugera pas sans intérêt cette évocation de la période romaine du Cap Martin, évocation motivée par l'intention d'ouvrir à cette belle localité un champ d'activité nouveau en la dotant d'un palais municipal.

De toutes façons, il est bon que l'on connaisse les époques remarquables du passé de nos communes. Un pays sans histoire peut, selon le dicton, être un pays heureux, mais c'est un médiocre pays, qui ne mérite de susciter ni attention ni sympathie. Lorsqu'on voit passer une foule anonyme, tous ceux qui la composent vous sont indifférents, mais si parmi ces inconnus on vous désigne une personne ayant participé à un grand fait ou à une grande œuvre, quel aliment en reçoit votre esprit, et parfois votre œuvre. Il en est de même pour les sites, les paysages, les communes. J'ai placé comme épigraphe au titre d'un de mes livres cette phrase d'Henry Fouquier: « Vous me faites aimer davantage ce pays en le peuplant de souvenirs. » Peu de pays sont autant que le nôtre riches en souvenirs. Il suffit d'examiner les documents pour les en dégager. C'est ce que nous avons tâché de faire pour *Lumone*, — et c'est ce qui reste à faire pour bien d'autres localités de notre littoral.

Je termine en formant le vœu que la Société d'Archéologie et d'Histoire locale que nous avons fondée avant la guerre à l'occasion des fouilles au Trophée romain de La Turbie, puisse être reconstituée et réunisse assez de concours pour lui permettre une action efficace. Elle aurait pour mission de signaler les vestiges anciens, d'en déterminer le caractère et l'histoire, de veiller à leur conservation, au besoin de préparer leur reconstitution. Elle exercerait des effets bienfaisants pour notre pays en démontrant que son influence d'attraction remonte loin dans le passé, — et pour un pays, comme pour une famille, c'est à ses degrés d'histoire que l'on proportionne sa réputation, qui, très ancienne, se qualifie illustration.

PHILIPPE CASIMIR.

Étude de Me Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

#### VENTE SUR SAISIE

Le samedi 25 septembre 1920, à deux heures et demie du soir, dans un appartement au premier étage de la villa Angèle, sise à Monte-Carlo, boulevard de France, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles, comprenant: buffet, tables, canapé, fauteuils, chaises, commode, armoires à glace, lits, glaces, portemanteaux, pendules, tables de nuit, rideaux, compteur à gaz, réchaud, fourneau, vaisselle, etc.

Au comptant, 5% en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, G. VIALON.

#### 1<sup>er</sup> AVIS

M. Joseph RUGGERONI, demeurant maison Gallinotti, quartier Bordina, à Beausoleil, a acquis de M. NERI Jean, un attelage.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par Me Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le sept octobre mil neuf cent quatorze, enregistré, M. Amédée-Léopold MARTINELLI, hôtelier, demeurant ci-devant à Côme (Italie), et actuellement à Monaco, a acquis de Mme Angela-Rosa BONGIORNO, épouse de M. Ercole POLINESIO, hôtelier, demeurant ensemble à Côme (Italie), le fonds de commerce d'hôtel dénommé « Hôtel de Milan », primitivement « Hôtel de Belgique », exploité à Monaco, quartier de la Condamine, rue Florestine, n° 17, dans un immeuble appartenant aux héritiers de feu M. Louis Médecin, en son vivant propriétaire à Monaco. Le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, les meubles meublant, objets mobiliers, ustensiles et agencement servant à son exploitation; les marchandises, denrées, vins, liqueurs et spiritueux en cave ou en magasin; et le droit au bail, pour le temps qui en reste à courir, des lieux où le dit fonds est exploité.

Les créanciers de Mme Polinesio, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, entre les mains de l'acquéreur, M. Martinelli, à Monaco, 17, rue Florestine, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion.

#### Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

Société Anonyme Monégasque au capital de 1.100.000 francs.

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires sont informés que, par décision du Conseil d'Administration, le coupon 7 des Actions sera mis en paiement, à raison de 10 francs, à dater du 20 septembre courant.

Cette somme représente l'intérêt statutaire du capital nominal.

Le Conseil d'Administration.

#### Société Monégasque d'Electricité

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le mercredi 13 octobre 1920, à 15 heures, 21, rue de Londres, à Paris.

#### ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport du Conseil d'Administration;  
Lecture des rapports des Commissaires;  
Approbation des comptes de l'exercice et répartition du compte de Profits et Pertes;  
Nomination d'un Administrateur;  
Nomination des Commissaires.

Le Conseil d'Administration.

#### “Le Courrier Musical”

la Grande Revue Musicale de France (bi-mensuelle),  
publie des SUPPLÉMENTS MUSICAUX. —o—

Souscrire aux bureaux du *Courrier Musical*, 29, rue Tronchet, Paris.

Abonnements: 25 francs pour le *Courrier Musical* et 10 francs pour la *Semaine Musicale* qui donne les programmes de tous les Concerts.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.

